



Mont
Saint
Aignan

Arrêté N° 2026.589
Délégation de fonction
Tirage au sort des jurés d'assises

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles 259 et suivants du code de procédure pénal ;
- Vu les délibérations n° 2026-03-02 et 2026-03-04 en date du 20 mars 2026 portant élection du maire et élection des adjoints au maire ;

ARRÊTE :

Article 1er – Délégation est donnée à Madame Françoise CHASSAGNE, Adjointe au Maire chargée de la proximité, afin de me représenter lors des tirages au sort des jurés d'assises et signer tous documents afférents.

Article 2 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 28 avril 2026



François VION
Maire de Mont-Saint-Aignan

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
la publication et la notification en date du :

29 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260428-2026589-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026